



DIRECTION
DES ROUTES

Dossier suivi par :
Eric RASPAUD
Tél : 05 34 33 48 66
Réf. à rappeler :
DR/ER/RODP 2020
CAB 20/4251

Toulouse, le - 6 NOV. 2020

M. Philippe GUYOT
Président de la communauté de
Communes de la Save au Touch
Communauté de communes de la Save au
Touch
10 Rue François Arago BP 7
31830 PLAISANCE du TOUCH

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 23 septembre dernier, vous sollicitez l'avis du Conseil départemental sur le projet de règlement local de publicité de la commune de Plaisance du Touch.

Le projet n'appelle pas de remarque particulière, mais je tiens à rappeler le principe fondamental du droit de la publicité extérieure de l'interdire hors agglomération et de l'admettre en agglomération.

Dès lors, l'article 61 du Règlement Départemental de Voirie en vigueur dispose que l'implantation de support d'enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires est interdite hors agglomération sur le domaine public routier du département. Dès lors, aucun support de publicité ne sera autorisé sur les sections de routes départementales hors agglomération traversant le territoire de Plaisance-du Touch.

De plus, en agglomération, je vous rappelle que comme toute occupation ou intervention sur le domaine public routier départemental, l'implantation de support d'enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires est soumise à une autorisation préalable délivrée par le gestionnaire de voirie concerné, soit le secteur routier de Muret pour la commune de Plaisance-du-Touch.

J'ajoute que cette autorisation délivrée sous la forme d'une permission de voirie, précise le montant de la redevance due par le propriétaire pour chaque support publicitaire implanté, soit 200,00 € par an selon la délibération en vigueur.

En vous rappelant que les services du Conseil départemental sont à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Grégori MAYEUR

Pour le Président
du Conseil départemental
et par délégation
le Directeur des Routes